

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.169

L'An deux Mille Dix, le 30 avril à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 avril 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 avril 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GRAMMATICO représentée par Mme CHABANEAU
M. JARDONNET représenté par M. MERLE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : -

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	32

1 NE PREND PAS PART AU VOTE

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE ROYAN, LA CHAMBRE D'AGRICULTURE, L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE, ET L'ASSOCIATION « STATION NAUTIQUE DU PAYS ROYANNAIS » POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHE FERMIER

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

L'agglomération Royan Atlantique souhaite organiser un marché fermier sur cinq communes de son territoire durant la période estivale 2010. Ces manifestations seront ponctuées par l'organisation d'un repas à base de produits proposés par les producteurs présents.

Pour la commune de Royan, la manifestation se tiendra le jeudi 13 mai 2010, dans le cadre de « Voile d'Estuaire ».

La présente convention a pour objectif de définir les modalités d'organisation de ce repas fermier et de définir les obligations relatives à chacune des structures participantes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à intervenir avec la Chambre d'Agriculture, l'Agglomération Royan Atlantique et l'Association « Station Nautique du Pays Royannais » et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet de convention,
- APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver la convention avec la Chambre d'Agriculture, l'Agglomération Royan Atlantique et l'Association « Station Nautique du Pays Royannais »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 mai 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD